



Commission des Finances et du Budget

Procès-verbal de la réunion du 02 décembre 2016

Ordre du jour :

1. 7050 Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2017 et modifiant :
 - 1) la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu
 - 2) la loi modifiée du 1er décembre 1936 sur l'impôt foncier
 - 3) la loi modifiée du 27 novembre 1933 concernant le recouvrement des contributions directes, des droits d'accise sur l'eau-de-vie et des cotisations d'assurance sociale
 - 4) la loi modifiée du 12 février 1979 concernant la taxe sur la valeur ajoutée
 - 5) la loi modifiée du 17 décembre 2010 fixant les droits d'accise et les taxes assimilées sur les produits énergétiques, l'électricité, les produits de tabacs
 - 6) la loi modifiée du 21 décembre 2001 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2002
 - 7) le Code de la sécurité sociale
 - 8) la loi du 18 décembre 2015 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2016
 - 9) la loi modifiée du 25 février 1979 concernant l'aide au logement
 - 10) la loi modifiée du 18 février 2010 relative à un régime d'aides à la protection de l'environnement et à l'utilisation rationnelle des ressources naturelles
 - 11) la loi modifiée du 5 juin 2009 relative à la promotion de la recherche, du développement et de l'innovation
 - 12) la loi du 12 juillet 2014 relative à la coordination et à la gouvernance des finances publiques
 - 13) la loi modifiée du 13 juin 2003 concernant les relations entre l'Etat et l'enseignement privé
 - Rapporteur: Monsieur Claude Haagen
 - Présentation de l'avis de la Banque centrale du Luxembourg

2. 7022 Projet de loi relative aux abus de marché et portant :
 1. mise en oeuvre du règlement (UE) n°596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché (règlement relatif aux abus de marché) et abrogeant la directive 2003/6/CE du Parlement européen et du Conseil et les directives 2003/124/CE, 2003/125/CE et 2004/72/CE de la Commission;
 2. transposition de:
 - a) la directive 2014/57/UE du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 relative aux sanctions pénales applicables aux abus de marché (directive relative aux abus de marché);

b) la directive d'exécution (UE) 2015/2392 de la Commission du 17 décembre 2015 relative au règlement (UE) n°596/2014 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne le signalement aux autorités compétentes des violations potentielles ou réelles dudit règlement;

3. modification de la loi modifiée du 11 janvier 2008 relative aux obligations de transparence des émetteurs; et

4. abrogation de la loi modifiée du 9 mai 2006 relative aux abus de marché

- Rapporteur: Monsieur André Bauler

- Présentation et adoption d'un projet de rapport

3. Divers

*

Présents : M. André Bauler, M. Eugène Berger, M. Alex Bodry, Mme Joëlle Elvinger, M. Franz Fayot, M. Gast Gibéryen, M. Claude Haagen, Mme Viviane Loschetter, M. Laurent Mosar, M. Gilles Roth, M. Marc Spautz, M. Claude Wiseler

M. Gaston Reinesch, Président de la Banque centrale du Luxembourg
M. Pierre Beck, M. Olivier Delobbe, M. Yves Eschette, M. Florian Henne, M. Serge Kolb, Mme Emilie Laurent, M. Jean-Pierre Schoder, Mme Cindy Veiga, de la Banque centrale du Luxembourg
Mme Carole Closener, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Henri Kox, M. Roy Reding, M. Michel Wolter

*

Présidence : M. Eugène Berger, Président de la Commission

*

1. 7050 **Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2017 et modifiant :**

1) la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu

2) la loi modifiée du 1er décembre 1936 sur l'impôt foncier

3) la loi modifiée du 27 novembre 1933 concernant le recouvrement des contributions directes, des droits d'accise sur l'eau-de-vie et des cotisations d'assurance sociale

4) la loi modifiée du 12 février 1979 concernant la taxe sur la valeur ajoutée

5) la loi modifiée du 17 décembre 2010 fixant les droits d'accise et les taxes assimilées sur les produits énergétiques, l'électricité, les produits de tabacs

6) la loi modifiée du 21 décembre 2001 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2002

7) le Code de la sécurité sociale

8) la loi du 18 décembre 2015 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2016

9) la loi modifiée du 25 février 1979 concernant l'aide au logement

10) la loi modifiée du 18 février 2010 relative à un régime d'aides à la protection de l'environnement et à l'utilisation rationnelle des ressources

naturelles

11) la loi modifiée du 5 juin 2009 relative à la promotion de la recherche, du développement et de l'innovation

12) la loi du 12 juillet 2014 relative à la coordination et à la gouvernance des finances publiques

13) la loi modifiée du 13 juin 2003 concernant les relations entre l'Etat et l'enseignement privé

Dans une remarque préliminaire, le Président de la Banque centrale du Luxembourg (BCL), M. Gaston Reinesch, indique qu'à la différence des années précédentes, certains membres du Conseil ont demandé de participer à l'élaboration de l'avis sur le projet de budget 2017.

Pour mémoire, le Conseil de la BCL est composé de neuf membres : les trois membres de la Direction (MM. Gaston Reinesch, Pierre Beck et Serge Kolb) et six autres membres (MM. Pit Hentgen et Jacques F. Poos, Mme Simone Retter, MM. Romain Schintgen, Michel Wurth et Claude Zimmer).

L'avis intégral de la BCL sur le projet de budget 2017 sera publié le jeudi 8 décembre 2016.

Les représentants de la BCL présentent les diapositives du document « Avis sur le projet de budget 2017 » pour le détail duquel il est prié de se référer au document annexé.

2. 7022 Projet de loi relative aux abus de marché et portant :

1. mise en oeuvre du règlement (UE) n°596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché (règlement relatif aux abus de marché) et abrogeant la directive 2003/6/CE du Parlement européen et du Conseil et les directives 2003/124/CE, 2003/125/CE et 2004/72/CE de la Commission;

2. transposition de:

a) la directive 2014/57/UE du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 relative aux sanctions pénales applicables aux abus de marché (directive relative aux abus de marché);

b) la directive d'exécution (UE) 2015/2392 de la Commission du 17 décembre 2015 relative au règlement (UE) n°596/2014 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne le signalement aux autorités compétentes des violations potentielles ou réelles dudit règlement;

3. modification de la loi modifiée du 11 janvier 2008 relative aux obligations de transparence des émetteurs; et

4. abrogation de la loi modifiée du 9 mai 2006 relative aux abus de marché

Le rapporteur du projet de loi, M. André Bauler présente les grandes lignes du projet de rapport, pour le détail duquel il est renvoyé au document diffusé par courrier électronique le 29 novembre 2016.

Le projet de rapport, soumis au vote, est adopté à l'unanimité.

3. Divers

Aucun point divers n'a été abordé.

Luxembourg, le 2 décembre 2016

Le Secrétaire-administrateur,
Carole Closener

Le Président,
Eugène Berger

Annexe : BCL : Avis sur le projet de budget 2017



BANQUE CENTRALE DU LUXEMBOURG

EUROSYSTÈME

Avis sur le projet de budget 2017

Présentation à la Commission des Finances et du Budget
2 décembre 2016



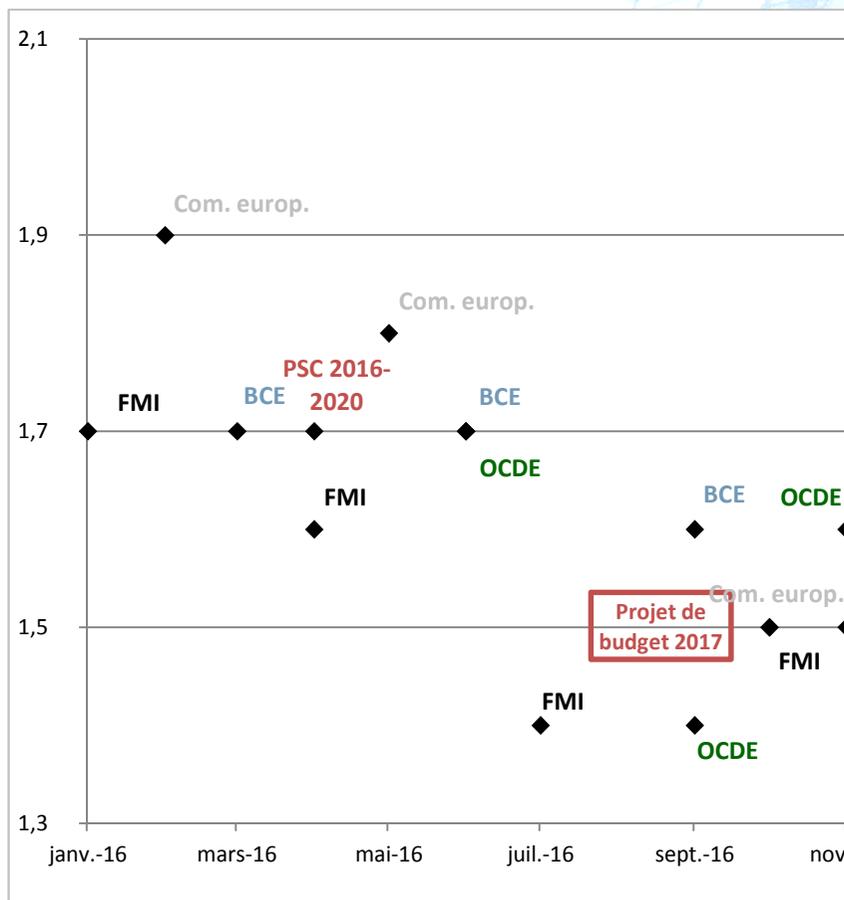
Aperçu de la présentation

1. Le contexte macroéconomique
2. Le projet de budget 2017
3. Les recettes fiscales
4. La réforme fiscale
5. La programmation pluriannuelle
6. Les projections de finances publiques de la BCL
7. L'analyse des risques et la soutenabilité à long terme des finances publiques
8. Les éléments additionnels

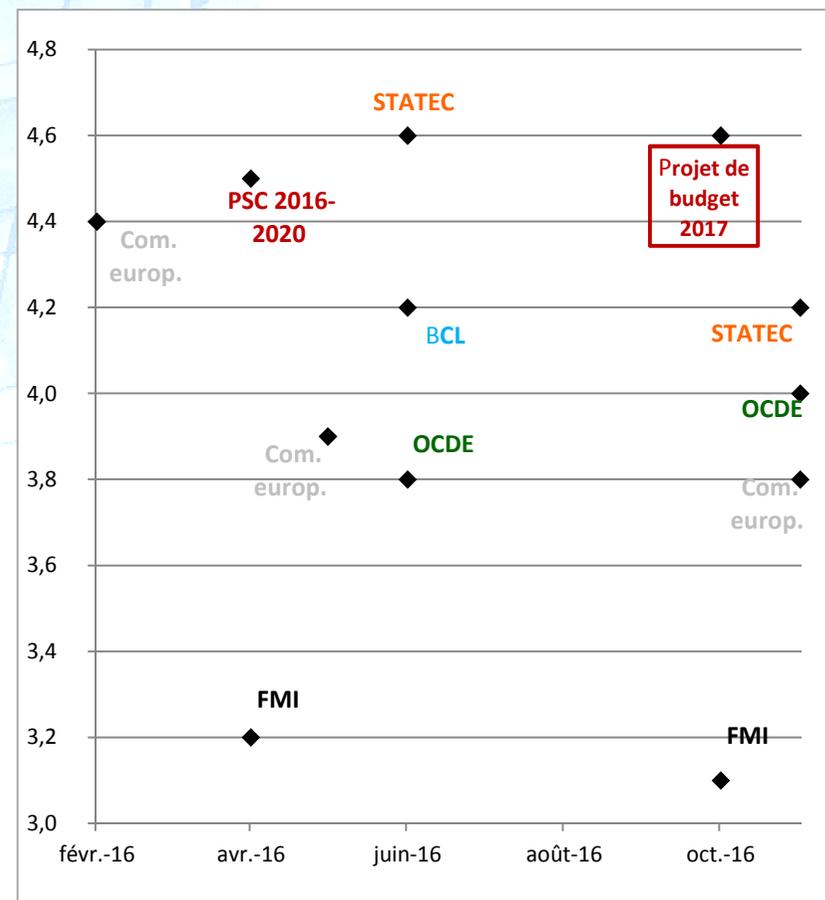
1. Le contexte macroéconomique (1/3)

Projections du PIB réel pour l'année 2017

Zone euro



Luxembourg



Sources: BCE, Commission européenne, FMI, OCDE, projet de budget 2017, STATEC, calculs BCL.

1. Le contexte macroéconomique (2/3)

Comparaison des projections macroéconomiques pour le Luxembourg pour 2017

(en %, sauf mention contraire)

	PSC (avril 2016)	Projet de budget 2017	Commission européenne	STATEC (Note de conjoncture)
PIB réel	4,5	4,6	3,8	4,2
PIB nominal	6,8	6,5	6,7	4,7
Déflateur du PIB	2,3	1,9	2,9	0,5
Ecart de production	-1,3	-1,3	-0,9	1,5
IPCN	1,6	1,4	1,6	1,4
Emploi total	2,4	3,2	2,9	3,0
Coût salarial moyen	2,9	3,3	2,5	3,2
Solde des administrations publiques (en % du PIB)	0,0	0,3	0,0	0,4

Sources: STATEC, PSC, projet de budget 2017, Commission européenne.

1. Le contexte macroéconomique (3/3)

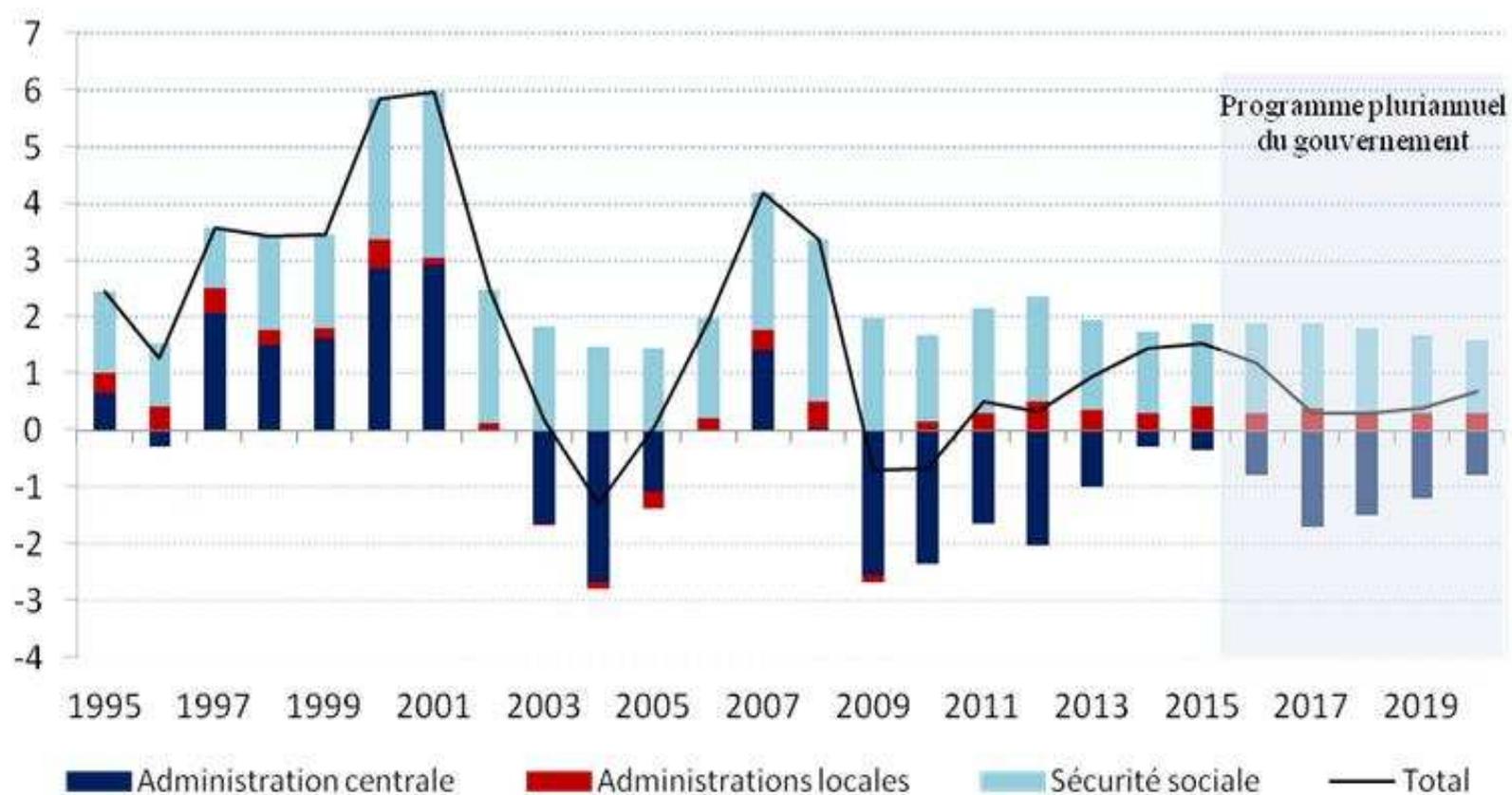
Comparaison des projections macroéconomiques pour le Luxembourg à moyen terme (en %, sauf mention contraire)

	Projet de loi 2017 (2018-2020)	Loi de 2016 (2017-2019)	Différences (en p.p.)	Données (2001-2007)	Données (2010-2015)
PIB en valeur	5,8	4,2	1,6	6,9	5,9
Déflateur du PIB	2,2	1,2	1,0	2,7	2,5
PIB en volume	3,6	3,0	0,6	4,0	3,4
PIB potentiel	3,2	2,5	0,7		
Ecart de production (en % de la production potentielle)	0,0	0,5	-0,5		

Sources: budget 2016, projet de budget 2017, STATEC, calculs BCL.

2. Le projet de budget 2017 (1/3)

Évolution des soldes des administrations publiques



Sources: STATEC, projet de budget 2017, programmation pluriannuelle 2016-2020, calculs BCL. Note: en % du PIB.

2. Le projet de budget 2017 (2/3)

Année 2017

		Administration centrale		Administrations publiques	
Projet de budget 2017	Note	en mio d'euros	en % du PIB	en mio d'euros	en % du PIB
Recettes	1	16916	29,7	X	42,0
Dépenses	2	17899	31,4	X	41,7
Solde	3=1-2	-983	-1,7	153	0,3
Programmation pluriannuelle 2015-2019					
Recettes	4	16642	30,4	X	X
Dépenses	5	17353	31,7	X	X
Solde	6 = 4-5	-711	-1,3	246	0,5
Différences	7=3-6	-273	-0,4	-94	-0,2

Sources: Projet de budget 2017, Programme de Stabilité 2016, programmation pluriannuelle 2015-2019, projet de budget 2017 envoyé à la Commission européenne, calculs BCL. Les « X » représentent des données non disponibles dans les documents.

- Présentation incomplète des données contenues dans le projet de budget 2017.
- Difficulté de comparaison des soldes des administrations publiques entre la programmation pluriannuelle 2015-2019 et le projet de budget 2017.

2. Le projet de budget 2017 (3/3)

Révisions successives de l'impact du paquet de consolidation sur les finances publiques

Impact du paquet de consolidation		2015	2016	2017	2018	2019	2020
1	Budget 2015 voté (décembre 2014)	501	796	913	1008		
2	Projet de budget 2017 (octobre 2016)	473	630	597	704	742	796

Différences							
3=2-1	Différence entre le projet de budget 2017 et le budget voté 2015	-28	-166	-316	-304		
	dont différence paquet pour l'avenir	10	-100	-144	-99		
	dont différence augmentation taux de TVA	-42	-66	-78	-92		
	dont différence impôt d'équilibrage budgétaire temporaire	4	0	-94	-114		

Sources: projet de budget 2017, PSC 2015, budget 2015, projet de budget 2015, projet de budget 2016, calculs BCL.

- Révision à la baisse de l'impact cumulé du paquet de consolidation par rapport au budget voté 2015 : écart de 212 millions entre l'impact final inscrit au budget 2015 (1008 millions en 2018) et celui inclus dans le projet de budget 2017 (796 millions en 2020).

3. Les recettes provenant des taxes directes et indirectes (1/2)

Taxe d'abonnement

- **2017-2020**: taux de croissance moyen projeté (+3,3%) relativement prudent, en-dessous de la moyenne historique mais...
- Projection optimiste pour **2016** crée un effet de base important pour les années subséquentes.

Douanes et accises

- **2016**: recettes projetées susceptibles d'être dépassées.
- **2017**: l'ampleur de la baisse des recettes est surprenante et pas expliquée.
- Dynamique projetée sur les années subséquentes semble réaliste.

TVA

- **2016**: recettes projetées susceptibles d'être dépassées.
- Recul progressif des recettes du commerce électronique liées à des transactions réalisées avec des non-résidents en **2017** et **2018** et perte totale à partir de **2019**.
- Recettes projetées quelque peu optimistes en **2017** mais prudentes sur la période **2018-2020**.

3. Les recettes provenant des taxes directes et indirectes (2/2)

Impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP)

- **2016:** projection quelque peu optimiste (taux de croissance de 8,8%).
- **2017-2018 :** recul projeté de -1% en 2017 en raison de la mise en œuvre de la réforme fiscale et croissance de 5,3% en 2018, mais les projections pour 2017 et 2018 sont tributaires de l'estimation de l'impact de la réforme...
- **2019-2020 :** taux de croissance projetés cohérents avec les hypothèses macroéconomiques utilisées.

Impôt sur le revenu des sociétés (IS)

- **2016-2020:** taux de croissance projetés réalistes eu égard à la dynamique projetée de l'excédent brut d'exploitation... mais, ces projections sont tributaires de l'estimation de l'impact de la réforme...

Impact de la réforme sur l'IRPP et l'IS : divergences importantes entre estimations du coût budgétaire du gouvernement et de la BCL

→ **Facteur de risque important (à la baisse).**

4. Réforme fiscale (1/3)

Impôt sur le revenu des personnes physiques (2)

Estimation du coût budgétaire de la réforme sur les recettes IRPP

Mesures (en millions d'euros)	Estimations BCL	Estimations gouvernement (impacts cumulés)			
	2017	2017	2018	2019	2020
IRPP + Impôt de solidarité	-586	-305	-401	-401	-401
<i>dont : adaptation du barème</i>	-340	-170	-230	-230	-230
<i>dont : adaptation des crédits d'impôts</i>	-140	-105	-110	-110	-110
<i>dont : mesures relatives au logement</i>	-68	-11	-51	-51	-51
<i>dont : mesures relatives au transport</i>	-9	-1	-5	-5	-5
<i>dont: autres mesures</i>	-29	-18	-5	-5	-5
Retenue à la source libératoire	14	20	20	20	20
Abolition de l'impôt d'équilibrage budgétaire temporaire	-93	-110	-110	-110	-110
Total	-666	-395	-491	-491	-491
Total des mesures (% du PIB)	Estimations BCL	Estimations gouvernement (impacts cumulés)			
	2017	2017	2018	2019	2020
Total	-1,2	-0,7	-0,8	-0,8	-0,7

Sources: Ministère des finances, calculs BCL.

- Pour 2017, les différences observées entre les estimations de la BCL et celles du gouvernement peuvent être en partie expliquées par les différences entre les méthodes « des droits constatés » et « en base caisse ».
- Les différences d'ordre structurel relatives à l'impact de la réforme peuvent être observées à partir de l'année 2018.

4. Réforme fiscale (2/3)

Impôt sur le revenu des sociétés

Estimation du coût budgétaire de la réforme sur les recettes de l'impôt sur le revenu des sociétés

Mesures (millions d'euros)	Estimations BCL (impacts non cumulés)		Estimations gouvernement (impacts cumulés)			
	2017	2018	2017	2018	2019	2020
IRC + Impôt de solidarité	-214	-115	-39	-102	-134	-134
Impôt sur la fortune	50	0	35	50	50	50
Total	-164	-115	-4	-52	-84	-84
Total des mesures (% du PIB)	Estimations BCL (impacts cumulés)		Estimations gouvernement (impacts cumulés)			
	2017	2018	2017	2018	2019	2020
Total	-0,3	-0,5	0,0	-0,1	-0,1	-0,1

Sources: Ministère des finances, calculs BCL.

4. Réforme fiscale (3/3)

Estimation du coût budgétaire total

Mesures (millions d'euros)	Estimations BCL (impacts non cumulés)		Estimations gouvernement (impacts cumulés)			
	2017	2018	2017	2018	2019	2020
Total mesures impôt sur le revenu des personnes physiques	-666		-395	-491	-491	-491
Total mesures impôt sur le revenu des sociétés	-164	-115	-4	-52	-84	-84
Lutte contre la fraude fiscale (Impôts directs et indirects)	??	??	25	40	50	50
Total	-829	-115	-373	-503	-524	-524
Total des mesures (% du PIB)	Estimations BCL (impacts cumulés)		Estimations gouvernement (impacts cumulés)			
	2017	2018	2017	2018	2019	2020
Total	-1,5	-1,7	-0,7	-0,8	-0,8	-0,8

Sources: Ministère des finances, calculs BCL.

5. La programmation pluriannuelle (1/5)

Les objectifs de moyen terme

- L'OMT fixé à +0,5% du PIB (2013-2016) sera abaissé à -0,5% du PIB (2017-2020).
- Raison : baisse de l'OMT minimal engendrée par des projections démographiques favorables de l'AWG 2015 (population du Luxembourg = 1,1 million d'hab. en 2060) → effet positif sur les coûts du vieillissement à long terme.
- Baisse de l'OMT pas liée à une amélioration structurelle de l'économie luxembourgeoise et des finances publiques.
- Législation européenne en matière de fixation d' OMT: constitue un plancher que le gouvernement n'est pas obligé d'adopter.
- Abaissement de l'OMT a été nécessaire pour mettre en œuvre la réforme fiscale.
- En abaissant l'OMT, le gouvernement a modifié son objectif qu'il s'était fixé dans son programme gouvernemental de 2013 (OMT = +0,5%).
 - Par l'abaissement de l'OMT, le pari fait: dépenses moindres à l'avenir → possibilité de dépenses supérieures ou de recettes inférieures à l'heure actuelle.

5. La programmation pluriannuelle (2/5)

Les objectifs de moyen terme

Objectifs européens et nationaux du gouvernement:

Objectifs au niveau européen (volet préventif du PSC)	Objectifs au niveau national
Solde nominal < 3 % du PIB Dette publique < 60 % du PIB	
Respect de l'OMT (+0,5 % jusque 2016 et -0,5 % entre 2017 et 2020)	
	Dette < 30 % du PIB
Norme européenne des dépenses	Norme nationale des dépenses

Normes européennes pas particulièrement adaptées pour le Luxembourg.

5. La programmation pluriannuelle (3/5)

Les objectifs de moyen terme

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Soldes des administrations publiques	1,6	1,2	0,3	0,3	0,4	0,7
Soldes de l'administration centrale	-0,3	-0,8	-1,7	-1,5	-1,2	-0,8
Soldes structurels des administrations publiques		2,3	0,8	0,2	0,2	0,9
Dette consolidée des administrations publiques	22,1	23,2	23,6	23,8	23,8	23,7

Sources: projet de budget 2017, programmation pluriannuelle 2016-2020, Note: en % du PIB.

Les engagements européens

- Soldes nominaux et dette publique en conformité avec les engagements européens.
- Soldes structurels en conformité avec l'OMT.
- Norme des dépenses: pas vérifié car solde structurel > OMT mais ne serait pas en conformité pour 2017 .

Les engagements nationaux

- Programme budgétaire pluriannuel conforme aux objectifs nationaux.
- Mais, administration centrale déficitaire sur l'horizon de projection, solde structurel en-dessous de l'OMT de +0,5 % (2018 et 2019) inscrit au programme gouvernemental de 2013 et norme des dépenses n'est pas mise en œuvre.

5. La programmation pluriannuelle (4/5)

Évolution des recettes et des dépenses de l'administrations centrale

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2016-2020
en taux de croissance (en %)							
Recettes		3,6	5,4	3,5	3,8	4,5	4,1
Dépenses		5,0	8,8	3,1	2,9	3,1	4,5
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Différence 2015-2020
en % du PIB							
Recettes	30,3	30,1	29,7	28,7	28,2	28,2	-2,1
Dépenses	30,6	30,8	31,4	30,3	29,4	29,0	-1,6
Solde	-0,3	-0,8	-1,7	-1,5	-1,2	-0,8	-0,5

Sources: projet de budget 2017, PSC 2016, programmation pluriannuelle 2016-2020. Note: taux de variation annuel.

- Recettes: croissance inférieure à la moyenne historique mais prudence requise au vu de **i)** de la mise en œuvre de la réforme fiscale (dont le coût budgétaire estimé par la BCL est supérieur aux estimations du gouvernement) et **ii)** de la perte additionnelle de recettes de TVA sur le commerce électronique en 2017 et 2019.
- Dépenses: croissance moyenne de 4,5%, inférieure à la moyenne historique, exige une exécution très stricte des budgets pour atteindre cet objectif.
- 2017: impact à la hausse de la réforme des communes sur les recettes et dépenses de l'administration centrale, mais pas sur le solde.

5. La programmation pluriannuelle (5/5)

Administrations locales

Comparaison des soldes budgétaires (en millions d'euros et en % du PIB)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Programme pluriannuel 2015-2019	-78	49	54	54	60	
STATEC	215					
Programme pluriannuel 2016-2020		181	253	207	172	171
Programme pluriannuel 2015-2019	-0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	
STATEC	0,4					
Programme pluriannuel 2016-2020		0,3	0,4	0,3	0,3	0,3

Sources: programmations pluriannuelles 2015-2019 et 2016-2020, STATEC, BCL.

6. Les projections de finances publiques la BCL

Soldes et dette publique

	2015	Projections BCL décembre 2016			
		2016	2017	2018	2019
Solde des administrations publiques	1,6	1,5	-0,1	0,4	0,3
dont Etat central	-0,3	-0,2	-1,5	-1,2	-1,2
dont communes	0,4	0,3	0,1	0,2	0,2
dont sécurité sociale	1,5	1,4	1,3	1,4	1,3
Solde structurel des administrations publiques	1,7	1,6	-0,2	0,2	0,1
Dette publique	22,1	23,2	23,6	23,8	23,8

A politique inchangée

Solde des administrations publiques	1,6	1,5	1,5	2,1	2,0
dont Etat central	-0,3	-0,2	-0,2	0,3	0,3
Solde structurel des administrations publiques	1,7	1,6	1,4	1,9	1,8
Dette publique	22,1	23,2	21,9	20,7	19,6

Sources: projet de budget 2017, PSC 2016, programmation pluriannuelle 2016-2020, IGF, IGSS, STATEC, CNS, calculs BCL. Note: en % du PIB, sauf mention contraire.

7. Analyse des risques et Soutenabilité des finances publiques (1/2)

Impact d'un choc macroéconomique hypothétique

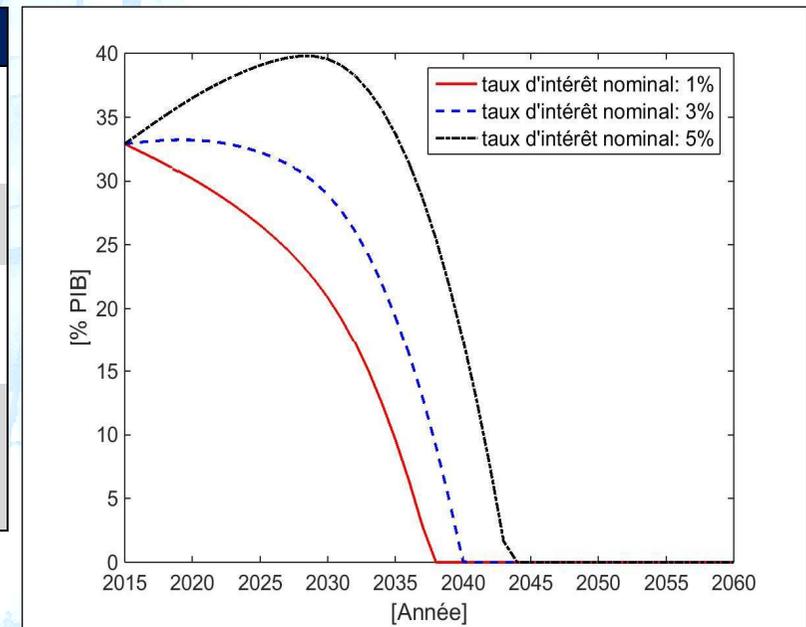
	2017	2018
Choc sur le PIB (en % par rapport au niveau)	-3,6	-4,2
Solde adm. pub. projet de budget	0,3	0,3
Solde adm. pub. après choc	-0,9	-1,1
Solde adm. centrale projet de budget	-1,7	-1,5
Solde adm. centrale après choc	-2,9	-2,9

- Semi-élasticité de 0,33.
- Solde des adm. pub. déficitaire en 2017/2018, au lieu d'un surplus de 0,3%.
- Creusement du déficit de l'adm. centrale en 2017/2018.

7. Analyse des risques et Soutenabilité des finances publiques (2/2)

Soutenabilité à long terme des finances publiques

	AWG 2015	AWG 2012	LOLA 3
Espérance de vie à la naissance	87,5	87,2	87,5
Population (million)	1,1	0,7	0,7
Ratio de dépendance (20-64, en %)	39	49	49
Dépenses du système des pensions (% du PIB)	13,4	18,6	20



- ✓ Projections des dépenses du système des pensions basées sur des hypothèses démographiques optimistes et favorables.
- ✓ Absence d'explications sur les projections démographiques.
- ✓ Estimations de la BCL basées des hypothèses alternatives (plus prudentes) aboutissent à des résultats plus inquiétants.

8. Les éléments additionnels

L'avis contient également des analyses sur les points ci-dessous:

Les soldes structurels

La trésorerie de l'Etat

Le fonds de la dette

Les recettes en provenance des participations de l'Etat

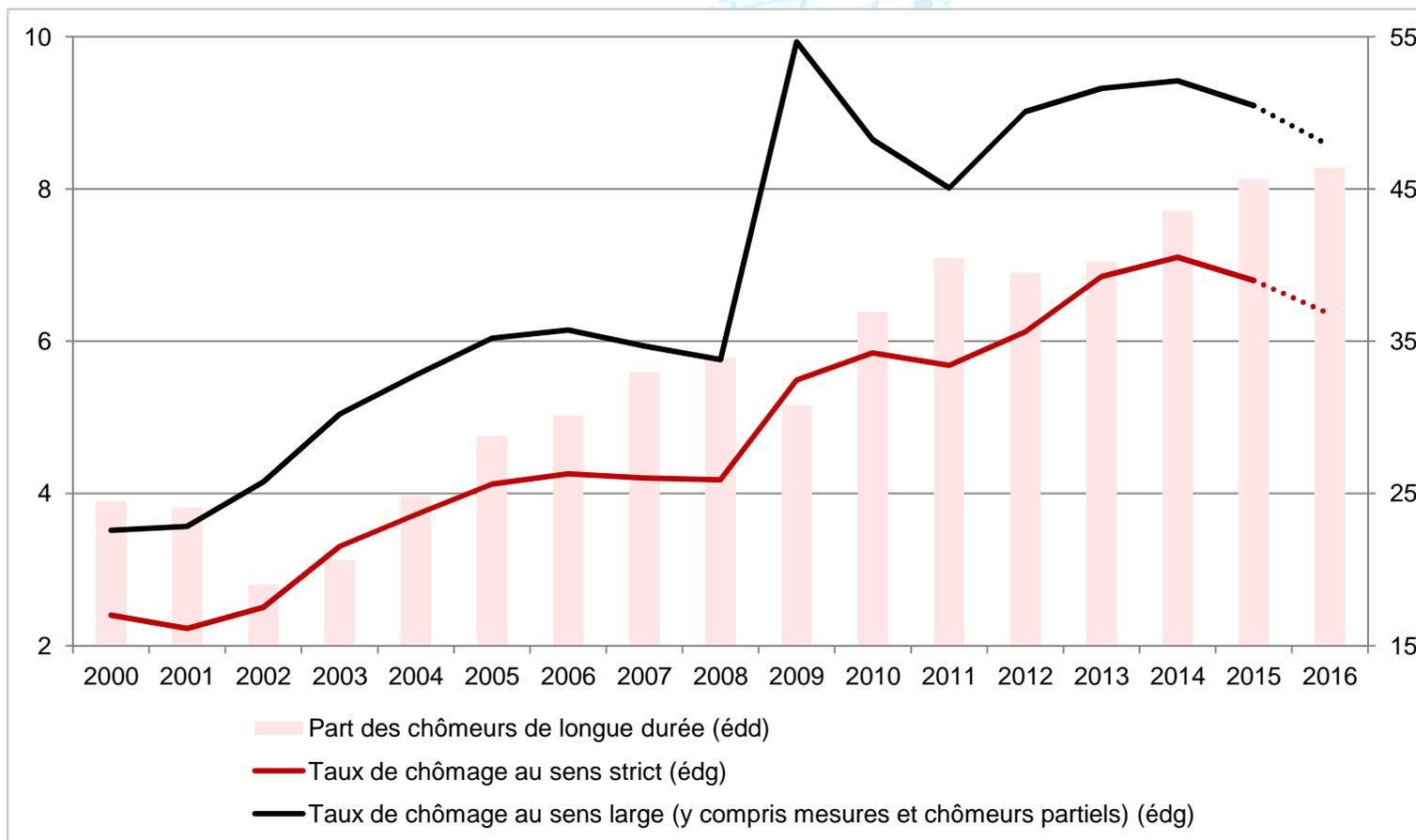
Le fonds souverain



Merci de votre attention.

Transparents de réserve (1/13)

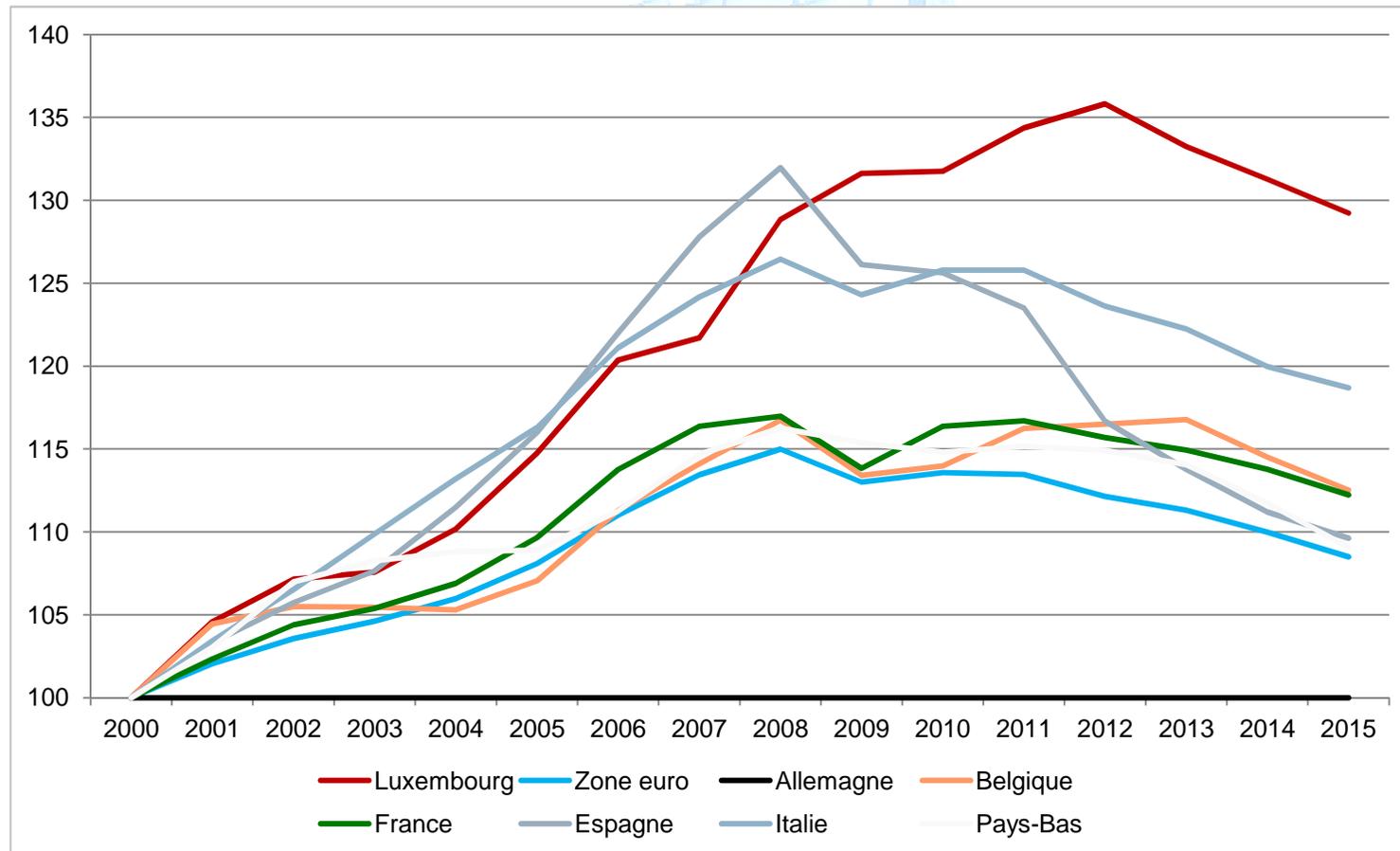
Le contexte macroéconomique – Chômage



Sources: ADEM, Comité de conjoncture, STATEC, calculs BCL. Note: nombre de chômeurs en % de la population active, respectivement en pourcentage du nombre total de chômeurs.
2016: données provisoires.

Transparents de réserve (2/13)

Le contexte macroéconomique – Coûts salariaux unitaires

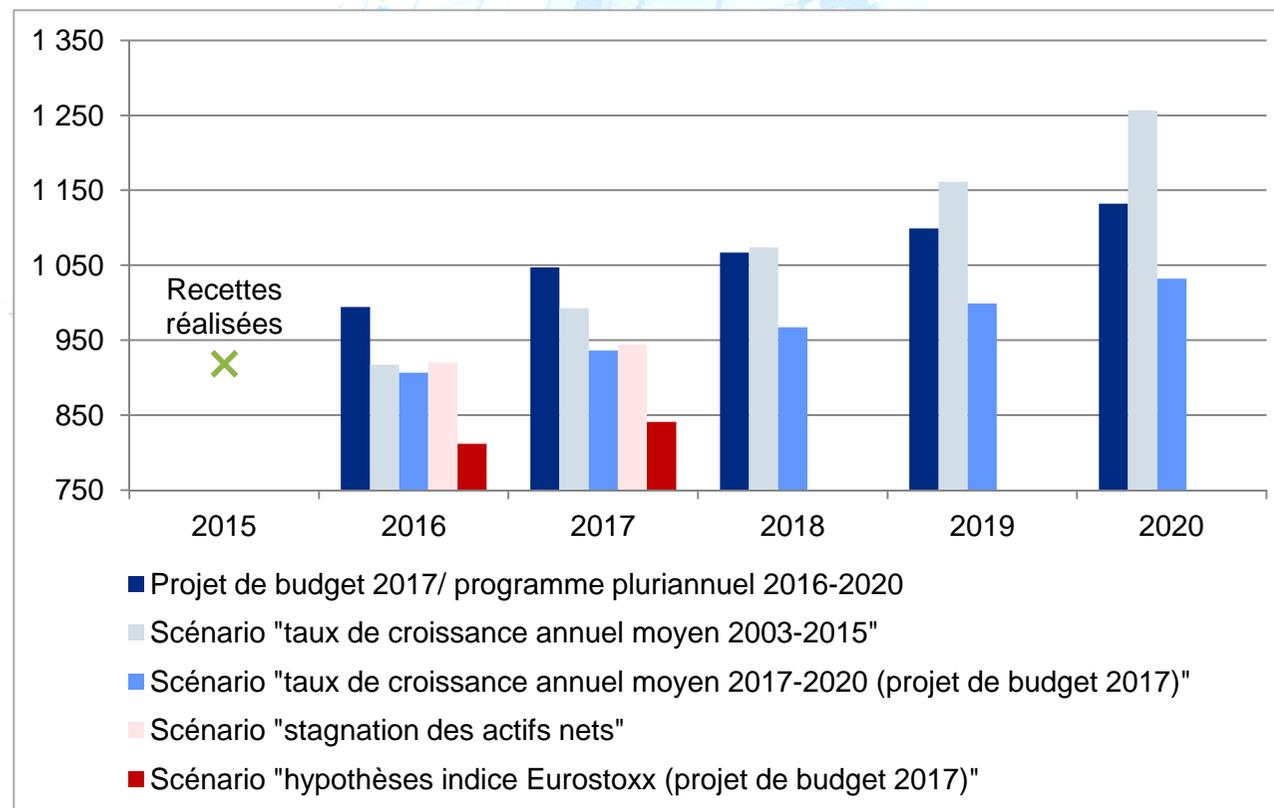


Sources: Eurostat et calculs BCL. Note: indice 2000=100.

Transparents de réserve (3/13)

Les recettes provenant des taxes directes et indirectes

Taxe d'abonnement

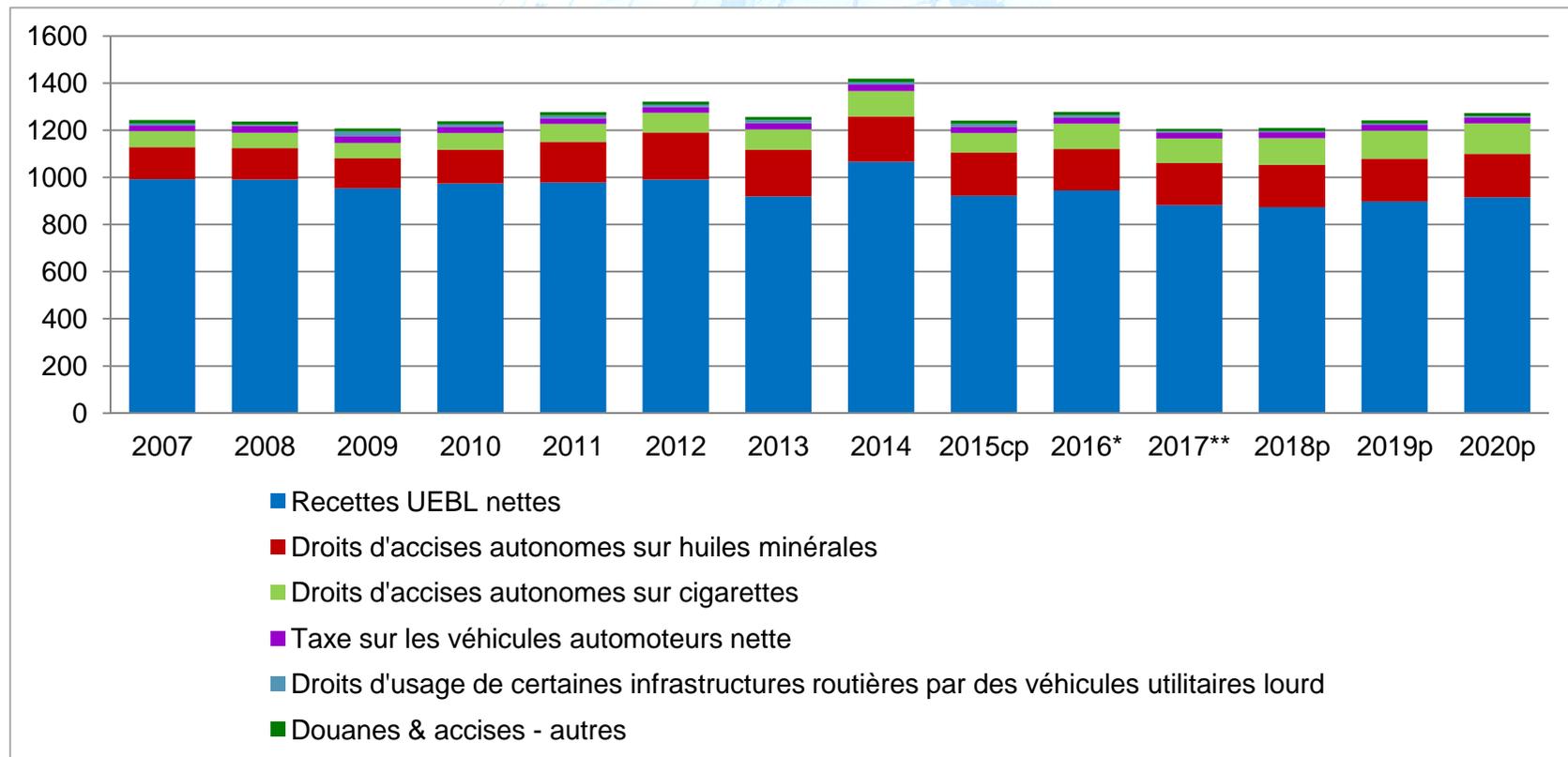


Sources: CSSF, Commission des Finances et du Budget (P.V. FI 02), Ministère des Finances, projet de budget 2017, programme pluriannuel 2016-2020, calculs BCL. Note: recettes en € millions.

Transparents de réserve (4/13)

Les recettes provenant des taxes directes et indirectes

Douanes et accises

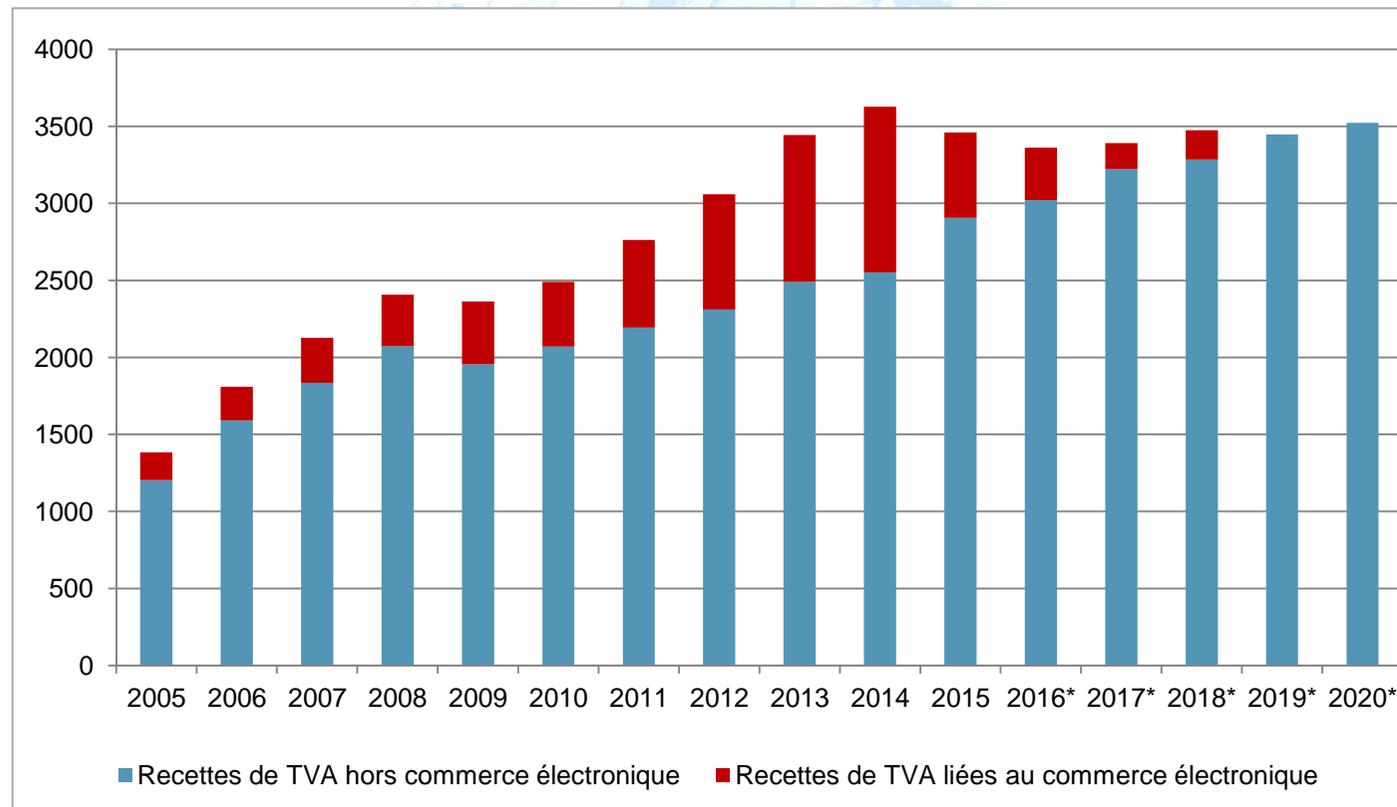


Source: Ministère des Finances. Note : compte provisoire (cp), budget voté (*), projet de budget (**), prévision (p). Taxe sur les véhicules automoteurs nette = Taxe sur les véhicules automoteurs – 40% pour le Fonds Climat – 20% pour les communes. Note: recettes en € millions, données en base « caisse ».

Transparents de réserve (5/13)

Les recettes provenant des taxes directes et indirectes

TVA



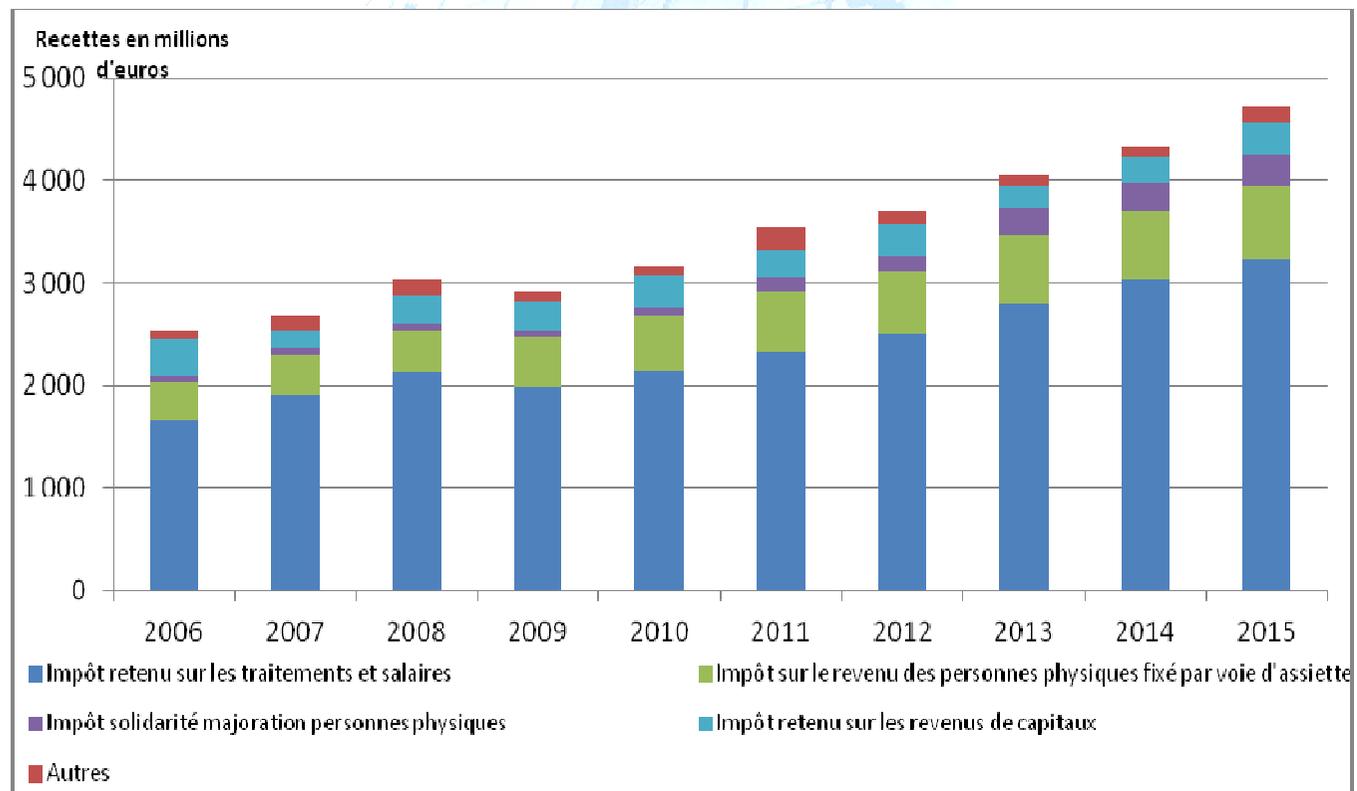
Sources: Administration de l'Enregistrement et des Domaines, projet de budget pluriannuel 2016-2020, calculs BCL.

Note: recettes en € millions, données en base « caisse ».

Transparents de réserve (6/13)

Les recettes provenant des taxes directes et indirectes

Impôt sur le revenu des personnes physiques

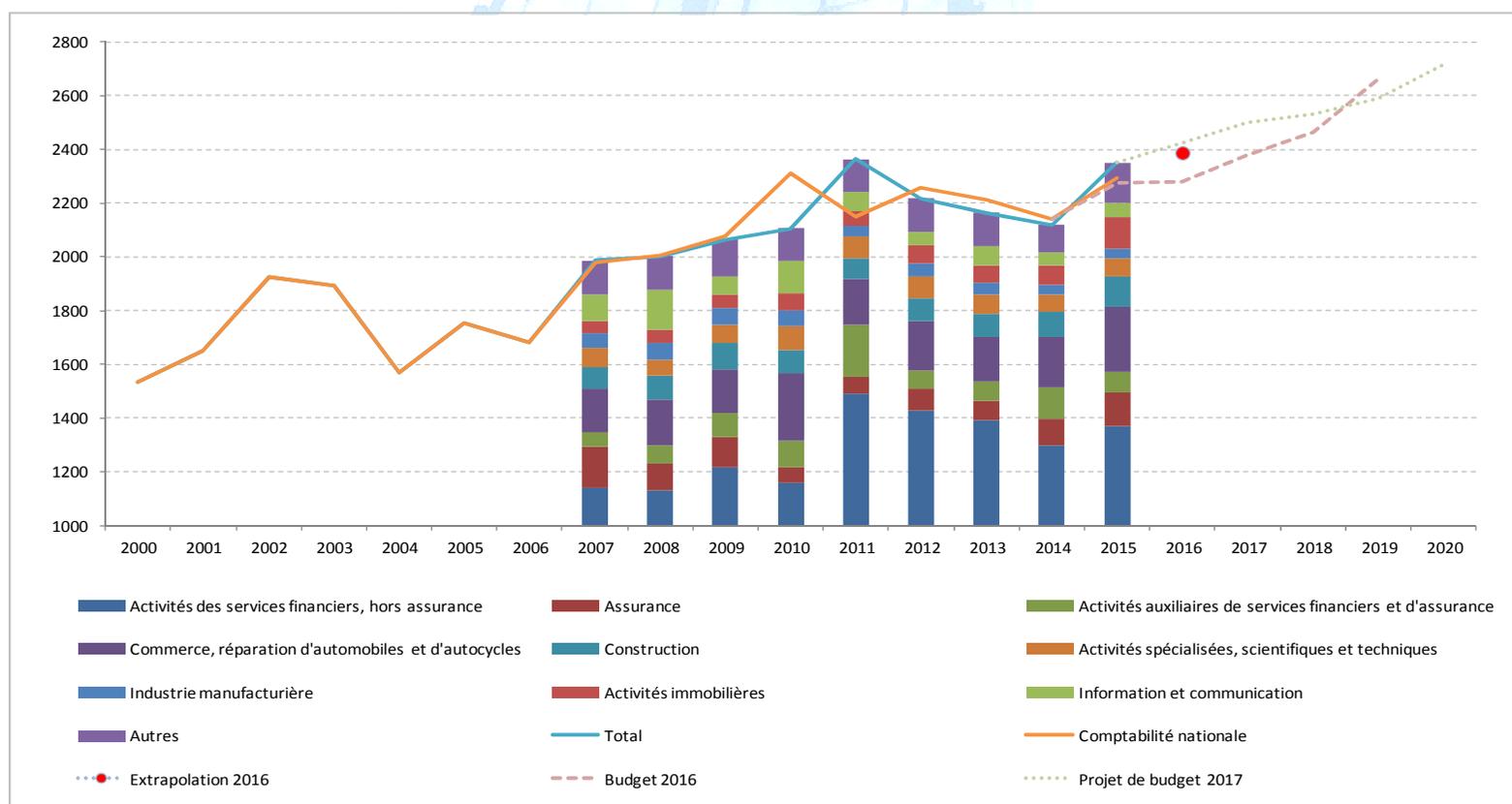


Sources: STATEC. Note: recettes en € millions.

Transparents de réserve (7/13)

Les recettes provenant des taxes directes et indirectes

Impôt sur le revenu des sociétés



Sources: STATEC, Ministère des Finances, budget 2016, projet de budget 2017, calculs BCL. Note: en € millions.

Transparents de réserve (8/13)

Réforme fiscale: impôt sur le revenu des personnes physiques

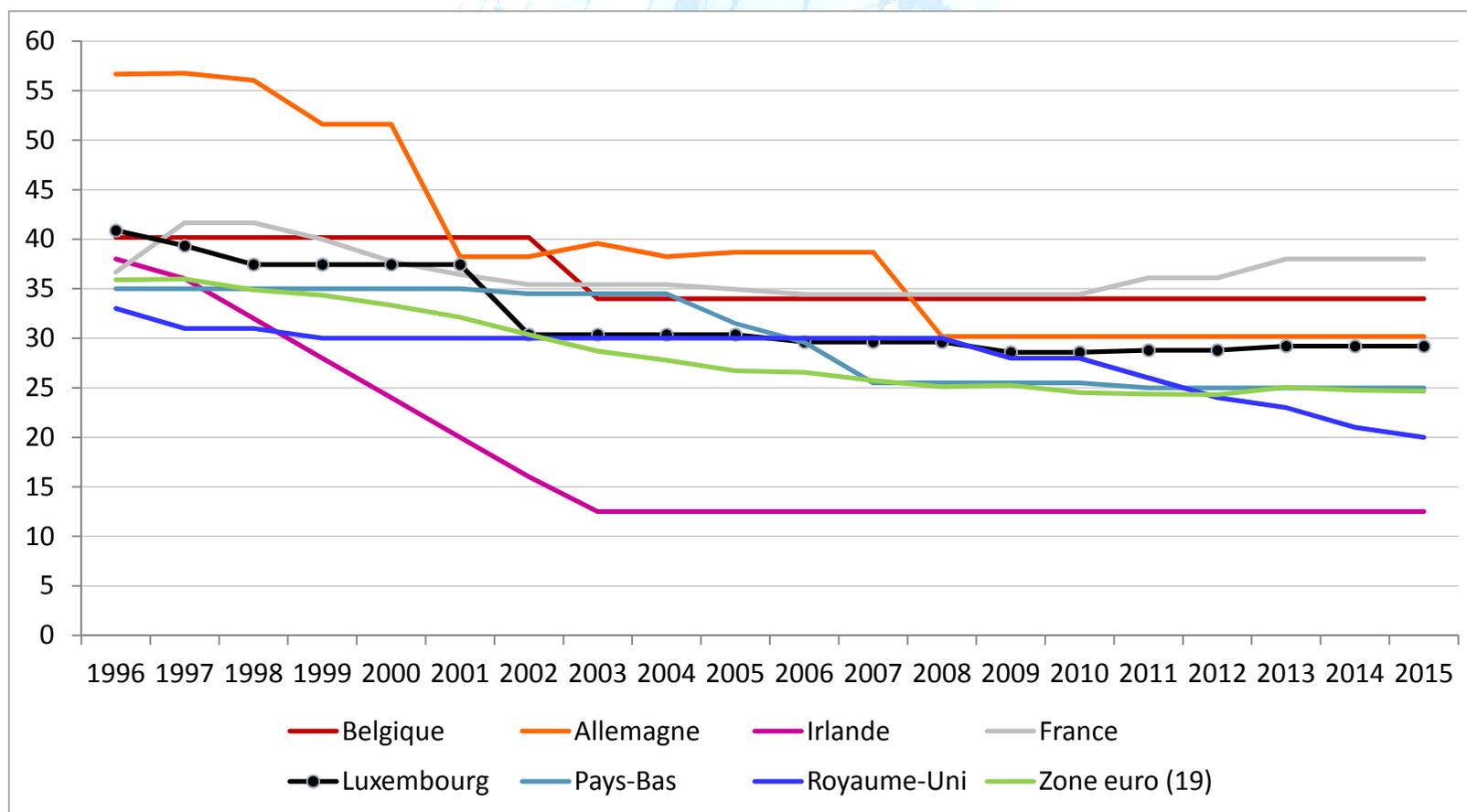
Adaptation ciblée du CIS/CIP/CII

Montant du revenu brut	Montant du CIS/CIP/CII
revenus annuels entre 936 € et 11.265 €	de 300€ à 600€ , en augmentation progressive
revenus annuels entre 11.265 € et 40.000 €	€600
revenus annuels entre 40.000 € et 80.000 €	de 600€ à 0€ , en diminution progressive
revenus annuels à partir de 80.000 €	€0

Transparents de réserve (9/13)

Réforme fiscale – impôt sur le revenu des sociétés

Evolution des taux statutaires (en %)

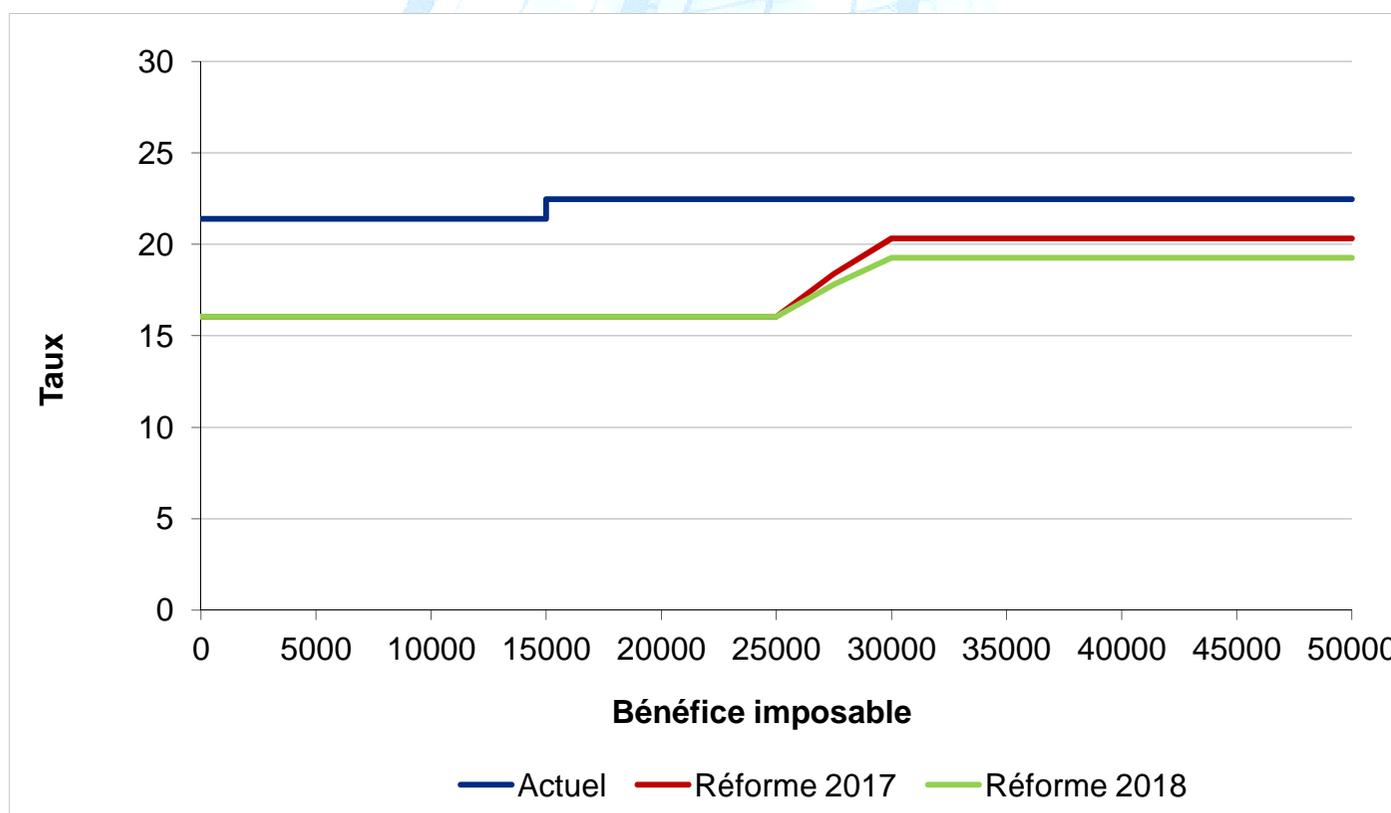


Source: EUROSTAT, calculs BCL.

Transparents de réserve (10/13)

Réforme fiscale – impôt sur le revenu des sociétés

Evolution des taux de l'IRC



Sources: Ministère des Finances, BCL. Note : Ce graphique ne tient pas compte de l'ICC.

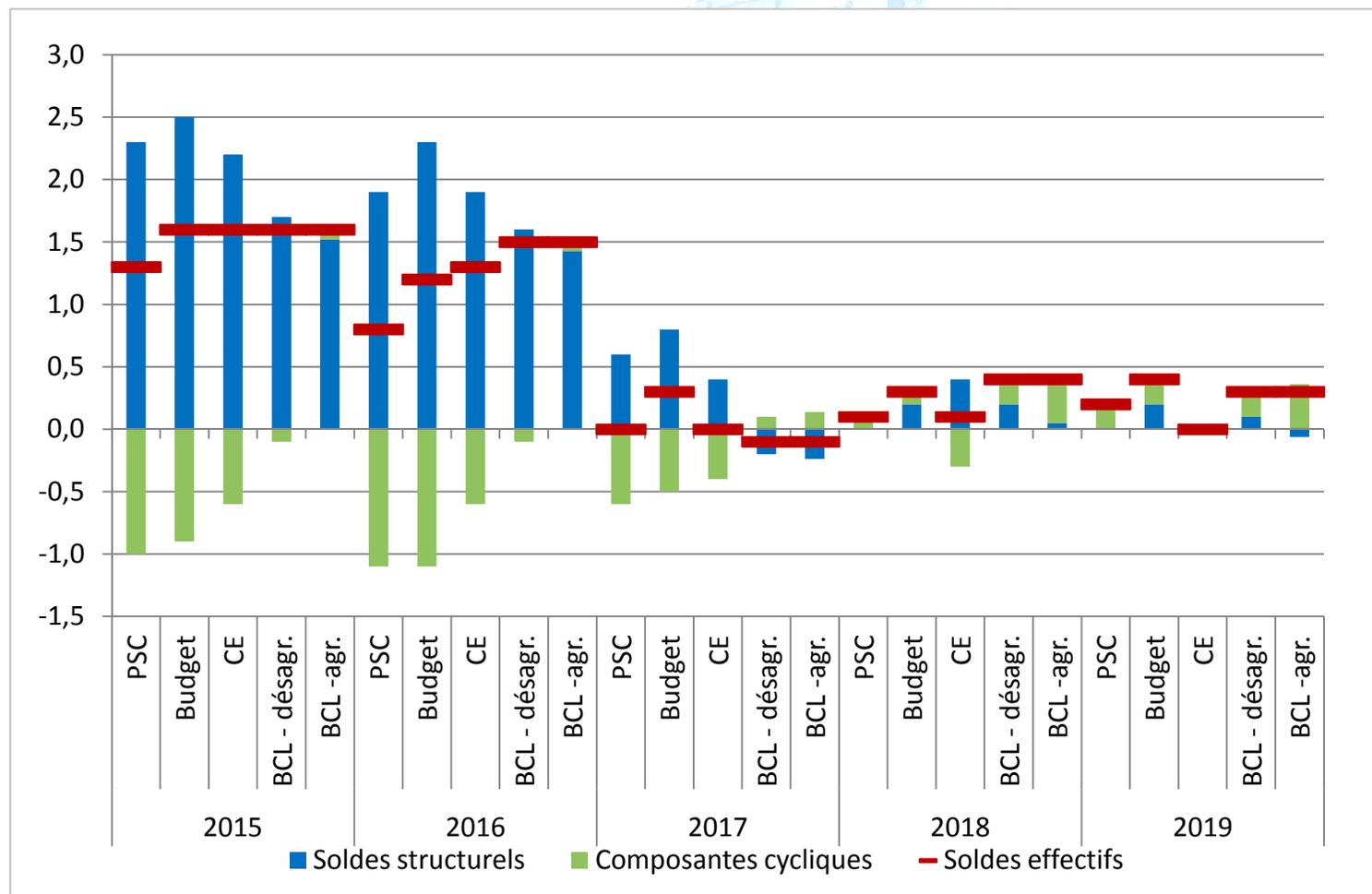
Transparents de réserve (11/13)

Soldes structurels (1)

- Le solde nominal est influencé par 2 facteurs:
 - les mesures temporaires et/ou *one-off*
 - l'évolution du cycle économique.
- Le solde structurel fait abstraction de ces 2 éléments.
- Mais il s'agit d'une donnée non observée.
- La difficulté dans le calcul du solde structurel provient du fait qu'il faut appréhender le niveau de la composante cyclique du solde budgétaire. Le calcul de cette dernière peut se faire selon différentes méthodes
 - pour un solde nominal identique, on peut obtenir différents soldes structurels.
- Le solde structurel est un élément-clé dans la gouvernance nationale et européenne mais il est important de se doter d'une marge de manœuvre lorsque les objectifs sont définis en termes structurels.

Transparents de réserve (12/13)

Soldes structurels (2)



Sources: programme pluriannuel 2016-2020, projet de budget 2017, Commission européenne, PSC 2016, calculs BCL.

Transparents de réserve (13/13)

Différence entre les montants enregistrés selon la méthode des droits constatés (SEC 2010) et la méthode « en base caisse »

